

JP.R
Secrétaire du C.C.E

Noisiel, le 29 juillet 2009

Aux Catsés dont l'adresse nous est connue

Chers Amis,

NESTLE a chargé le cabinet ARC d'effectuer le recouvrement les sommes qu'elle vous a versées depuis 2006.

Depuis lors la société ARC vous a contacté soit par courrier, soit par téléphone, pour vous mettre en demeure de payer, sous huitaine, avec des menaces de poursuites judiciaires à la clé.

Il convient d'apprécier ce courrier ou ces appels téléphoniques à la lueur des observations suivantes :

1 ARC essaye de faire peur dans son courrier, selon la pratique antérieure de NESTLE, mais se montre conciliante au téléphone vis à vis de délais de paiements échelonnés sur plusieurs années. C'est déjà un premier recul par rapport à l'attitude précédente.

2 ARC ne dispose toujours pas de titre exécutoire pour exiger le paiement des sommes dues. Une action judiciaire de sa part se heurterait à ce point de droit capital. Compte tenu des pratiques des cabinets de recouvrement, il est néanmoins pas impossible que ARC intente quand même une action en justice ne serait-ce que pour continuer d'intimider les gens et ainsi les forcer à payer. Il convient de rester serein quelle que soit la provocation et d'avertir Maître BRAND s'il y avait une action en ce sens.

3 Maître BRAND va saisir rapidement le juge de l'exécution. **Il convient de lui transmettre au plus vite le mandat, ci-joint, recopié et modifié par vos soins.**

4 Comme vous le savez, nous n'avons pas obtenu la liste de vos adresses et nous avons donc des difficultés à vous informer. Nous vous demandons de bien vouloir transmettre aux ex-collègues catsés que vous connaissez, les informations que nous vous communiquons de temps à autre.

5 En principe, chaque syndicat a un site Web pour vous informer. L'un de ces sites est le suivant :

www.cgt-nfnoisiel.org

Veillez agréer, Chers Amis, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le CCE

Le secrétaire

